

FR_GERICHTE 605 2017 182 vom 27. April 2018

FR Kantonsgericht, 2018-04-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_605_2017_182

FR: FR_GERICHTE 605 2017 182 du 27 avril 2018

IT: FR_GERICHTE 605 2017 182 del 27 aprile 2018

Regeste

Arrêt de la Ie Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Arbeitslosenversicherung

Erwägungen

E. 1

Interjeté en temps utile, compte tenu des fêtes judiciaires d'été (art. 38 al. 4 let. b de la loi du

E. 6

juin 2017, pour revendiquer le droit à l'indemnité de chômage en demandant sa réinscription rétroactive au chômage, a fait montre de tout sauf d'un comportement proactif. Une telle inscription rétroactive l'exonérerait du même coup, rétroactivement, de toutes ses obligations de chômeur, ce qui lui donnerait ainsi accès, en théorie, à un droit inconditionnel aux indemnités, ce qui irait à l'encontre du système légal mis en place. 5. Compte tenu de ce qui précède, c'est à bon droit que l'ORP, respectivement le SPE ont refusé de le réinscrire rétroactivement au chômage pour la période du 2 septembre 2015 au 31 juillet 2016, sa nouvelle demande d'inscription ne pouvant prendre effet qu'à partir du 6 juin 2017, date à laquelle il l'a faite. Partant, le recours du 22 août 2017, mal fondé, doit être rejeté et la décision sur opposition du 19 juillet 2017 confirmée. En application du principe de la gratuité de la procédure valant en la matière (cf. art. 61 let. a LPGA), il n'est pas perçu de frais de justice. la Cour arrête: 1. Le recours est rejeté. 2. Il n'est pas perçu de frais de justice. 3. Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 27 avril 2018/avi Le Président Le Greffier-rapporteur

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.